

## **ASSOCIATION LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE CORSE**

Siege social : Clinique Maymard, Rue Marcel Paul  
20200 BASTIA

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Aux membres de l'association LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE CORSE,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE CONTRE LE CANCER DE HAUTE CORSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bastia, le 29 avril 2024

**EXCO ALBERTINI & ASSOCIÉS**

EXCO ALBERTINI & ASSOCIÉS

Véronique ALBERTINI

Commissaire aux comptes

<b>BILAN ACTIF</b> Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1 268.00	(1 156.90)	111.10	309.10
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	1 268.00	(1 156.90)	111.10	309.10
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	8 208.27	(5 432.18)	2 776.09	3 313.75
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	8 208.27	(5 432.18)	2 776.09	3 313.75
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I</b>	<b>9 476.27</b>	<b>(6 589.08)</b>	<b>2 887.19</b>	<b>3 622.85</b>
<b>STOCKS et EN-COURS</b>	1 401.00		1 401.00	500.00
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 401.00		1 401.00	500.00
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES</b>				
<b>CRÉANCES</b>	24 098.06		24 098.06	39 655.48
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	24 098.06		24 098.06	39 655.48
Legs et donations en cours de réalisation				
<b>TRÉSORERIE</b>	658 328.13		658 328.13	521 335.43
Valeurs mobilières de placement	150 000.00		150 000.00	
Disponibilités	508 328.13		508 328.13	521 335.43
Charges constatées d'avance	892.47		892.47	945.99
<b>ACTIF CIRCULANT - TOTAL II</b>	<b>684 719.66</b>		<b>684 719.66</b>	<b>562 436.90</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>694 195.93</b>	<b>(6 589.08)</b>	<b>687 606.85</b>	<b>566 059.75</b>
<b>ENGAGEMENT REÇUS</b>				
<b>LEGS NET A REALISER</b>				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	200 785.78	200 785.78
Réserves statutaires ou contractuelles	200 785.78	200 785.78
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	215 678.65	97 323.89
Excédent ou déficit de l'exercice	31 687.59	118 354.76
Situation nette (sous total)	448 152.02	416 464.43
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES - TOTAL I</b>	<b>448 152.02</b>	<b>416 464.43</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	90 841.64	72 333.01
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II</b>	<b>90 841.64</b>	<b>72 333.01</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	2 453.00	2 032.00
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III</b>	<b>2 453.00</b>	<b>2 032.00</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
<b>AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES</b>	<b>146 160.19</b>	<b>75 230.31</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 418.78	16 787.05
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	4 656.55	4 446.46
Dettes fiscales	5 661.80	5 668.80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	118 423.06	48 328.00
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance		
<b>EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV</b>	<b>146 160.19</b>	<b>75 230.31</b>
Ecart de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>687 606.85</b>	<b>566 059.75</b>

N

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	4 072.00	5 680.00	(1 608.00)	-28.31 %
Ventes de biens et services	58 602.64	68 269.20	(9 666.56)	-14.16 %
Ventes de biens		460.00	(460.00)	
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	58 602.64	67 809.20	(9 206.56)	-13.58 %
dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	77 200.00	99 920.00	(22 720.00)	-22.74 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	65 838.61	68 253.59	(2 414.98)	-3.54 %
Dons manuels	65 838.61	68 253.59	(2 414.98)	-3.54 %
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	151 130.95	106 496.74	44 634.21	41.91 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges				
Utilisations des fonds dédiés	41 791.37	53 293.10	(11 501.73)	-21.58 %
Autres produits		509.98	(509.98)	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>398 635.57</b>	<b>402 422.61</b>	<b>(3 787.04)</b>	<b>-0.94 %</b>
Achats de marchandises	125.66	14.28	111.38	
Variation de stock	(901.00)	130.00	(1 031.00)	
Autres achats et charges externes	94 436.14	88 998.91	5 437.23	6.11 %
Aides financières	174 104.26	82 600.00	91 504.26	
Impôts, taxes et versements assimilés	291.19	251.27	39.92	15.89 %
Salaires et traitements	26 284.16	23 791.37	2 492.79	10.48 %
Charges sociales	5 304.88	4 875.97	428.91	8.80 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 156.66	1 209.66	(53.00)	-4.38 %
Reports en fonds dédiés	60 300.00	81 820.00	(21 520.00)	-26.30 %
Autres charges	10 982.97	9 891.95	1 091.02	11.03 %
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>372 084.92</b>	<b>293 583.41</b>	<b>78 501.51</b>	<b>26.74 %</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>26 550.65</b>	<b>108 839.20</b>	<b>(82 288.55)</b>	<b>-75.61 %</b>
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	4 362.42	1 751.45	2 610.97	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>4 362.42</b>	<b>1 751.45</b>	<b>2 610.97</b>	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>4 362.42</b>	<b>1 751.45</b>	<b>2 610.97</b>	

2

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>30 913.07</b>	<b>110 590.65</b>	<b>(79 677.58)</b>	<b>-72.05 %</b>
Sur opérations de gestion	1 600.00	7 764.11	(6 164.11)	-79.39 %
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>1 600.00</b>	<b>7 764.11</b>	<b>(6 164.11)</b>	<b>-79.39 %</b>
Sur opérations de gestion	825.48		825.48	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>825.48</b>		<b>825.48</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>774.52</b>	<b>7 764.11</b>	<b>(6 989.59)</b>	<b>-90.02 %</b>
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>404 597.99</b>	<b>411 938.17</b>	<b>(7 340.18)</b>	<b>-1.78 %</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>372 910.40</b>	<b>293 583.41</b>	<b>79 326.99</b>	<b>27.02 %</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>31 687.59</b>	<b>118 354.76</b>	<b>(86 667.17)</b>	<b>-73.23 %</b>
Dons en nature				
Prestations en nature	9 900.00	9 900.00		0.00 %
Bénévolat	2 366.84	2 870.61	(503.77)	-17.55 %
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>12 266.84</b>	<b>12 770.61</b>	<b>(503.77)</b>	<b>-3.94 %</b>
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	2 366.84	2 870.61	(503.77)	-17.55 %
Prestations en nature	9 900.00	9 900.00		0.00 %
Personnel bénévole				
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	<b>12 266.84</b>	<b>12 770.61</b>	<b>(503.77)</b>	<b>-3.94 %</b>
NON AFFECTÉS				

## 1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

### 1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

### **1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE**

---

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont :

- Encaissements de 2 LEG pour un total de 133.374 €

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice suivant sont :

- RAS

## **2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES**

### **2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX**

---

#### **2.1.1 Préambule**

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

#### **2.1.2 Cadre légal de référence**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### **2.2 DÉROGATIONS**

---

#### **2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux**

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

### **2.2.2 Traitement des legs et donations**

La Ligue Nationale Contre le Cancer a mis en œuvre tous les moyens pour permettre d'appréhender les impacts de la réforme comptable, tant en termes de collecte des informations et de traçabilité des opérations, que de système d'information de gestion et de contrôle interne.

Compte tenu des contraintes de planning de mise en œuvre imposées et par dérogation aux règles relatives au traitement des legs et donations énoncées précédemment, la Direction comptable et financière de l'association a décidé, au niveau du siège et de ses comités RUP et MUP, de retenir les options suivantes :

- En cas de perte de valeur, les biens provenant de legs (ou de donations) destinés à être cédés, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. A l'issue d'une période de trois ans et en l'absence de cession, la valeur des actifs dépréciés sera considérée comme nulle.
- Les actifs et passifs identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet de modifications de valeur (à la hausse ou à la baisse) à posteriori, qui ne nécessitent pas la rédaction d'un nouvel avenant à soumettre au CA, contrairement aux modifications de quote-part. Les actifs et passifs non identifiés préalablement à l'acceptation des legs par le CA, feront l'objet d'un avenant qui sera soumis à l'acceptation du CA. Cela entraînera une comptabilisation des nouvelles valeurs.
- Les dossiers ouverts au 31 décembre, comportant des éléments financiers transmis par le notaire et une quote-part seront inscrits en hors bilan, contrairement aux dossiers dont les éléments financiers sont partiels ou inexistant, ou encore ne comportant pas de quote-part.  
Pour les dossiers d'assurances vie, il ne sera pas comptabilisé de montant en hors bilan du fait que la Ligue ne dispose de la clause bénéficiaire qu'après l'encaissement.  
Sur des aspects plus techniques, les écritures de hors bilan seront passés dans les comptes de classe 8.
- Pour les dossiers de « Quasi usufruit » (usufruit de sommes d'argent), si la Ligue ne possède pas de position des comptes bancaires concernés au-delà de 5 ans, la valorisation en sera portée à zéro. En conséquence, une dépréciation sera comptabilisée.

## **3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

### **3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

#### **3.1.1 Principes généraux**

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

*Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.*

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa ;

### 3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	1 268			1 268
Immobilisations corporelles	8 208			8 208
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>9 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 476</b>

#### 3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	959	198		1 157
Amort.Immobilisations corporelles	4 895	538		5 432
Amort.Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>5 853</b>	<b>736</b>	<b>0</b>	<b>6 589</b>

### 3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

### 3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Non concerné.

### 3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023

Non concerné.

### 3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

### 3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
<b>Actif immobilisé</b>			
→ Autres immobilisations financières		0	
<b>Actif circulant et charges d'avance</b>			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	24 098	24 098	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	892	892	
<b>Total</b>	<b>24 991</b>	<b>24 991</b>	<b>0</b>

### 3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2023	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	426 475	
Livrets et comptes épargne	81 853	
Comptes à terme	150 000	
<b>Total</b>	<b>658 328</b>	<b>0</b>

### 3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
<b>Autres créances</b>		
→ Organismes sociaux	283	
→ Subventions	33 700	7 568
→ Legs		
→ Dons	5 520	7 695
→ Produits à rec. BN		8 835
→ Divers	42	
<b>Total</b>	<b>39 545</b>	<b>24 098</b>

### 3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
Assurances	946	790
Locations		102
<b>Total</b>	<b>946</b>	<b>892</b>

### 3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>										
<b>Ecart de réévaluation</b>										
Réserves	200 786								200 786	
Report à nouveau	97 324		118 355						215 679	
Excédent ou déficit de l'exercice	118 355		-118 355		31 688				31 688	
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
<b>Total</b>	<b>416 464</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>448 152</b>	<b>0</b>

### 3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

ORGANISME	NATURE	PRESTATAIRES	REPORT SOLDES PRECEDENTS	REPRISE 2023 S/FONDS PREC.	SOLDES EXOS PRECEDENTS							REAFECTA*	SOLDE FONDS SUR EXO. PREC.	FOND 2023	REPRISE 2023 S/FONDS EN COURS	SOLDE FONDS EXO EN COURS	SOLDE FINAL
					FOND 2017	FOND 2018	FOND 2019	FOND 2020	FOND 2021	FOND 2022							
CONSEIL GENERAL CPAM	ATELIER NUTRITION	DECLAIVE	870,00	870,00													
ARS MILDECA	MOIS SANS TABAC	SAIN	300,00	300,00													
ARS MILDECA	TABAC COLLEGES/LYCEES	SAIN	4 075,00	2 400,00			315,00			1 360,00							
ARS MILDECA	TABAC PRECARITE	SAIN	16 380,00	7 380,00			2 820,00			920,00							
PRAMCA - IREPS	GRUPE PAROLE BALAGNE	LENCLOS	350,00				350,00										
PRAMCA - IREPS	GRUPE PAROLE CORTE	FLAUSSE															
PRAMCA - IREPS	GRUPE PAROLE BASTIA	VITTORI	1 950,00				1 950,00										
ARS	SENSIBILISATION ET FORMATION	FRANQUET	450,00	1 050,00			600,00										
ARS	SOINS DE SUPPORT APRES CANCER	SAIN	17 010,90	9 186,21						1 604,00							
CPAM	AIDE AUX MALADES	DIVERS	9 000,00	682,50						8 317,50							
CPAM	PRATIQUE SPORTIVE	COM.SOC	4 830,00	1 140,20													
CPAM	AIDE AUX AIDANTS	DIVERS	15 000,00	2 300,00													
<b>TOTAL</b>			<b>70 215,90</b>	<b>25 306,91</b>													

ORGANISME	NATURE	PRESTATAIRES	REPORT SOLDES PRECEDENTS	REPRISE 2023 S/FONDS PREC.	SOLDES EXOS PRECEDENTS							SOLDE FONDS SUR EXO. PREC.	FOND 2023	REPRISE 2023 S/FONDS EN COURS	SOLDE FINAL	
					FOND 2015	FOND 2016	FOND 2017	FOND 2018	FOND 2019	FOND 2020						
CFA	Demographie et produits de soins		2 117,11													
<b>TOTAL</b>			<b>2 117,11</b>													

### 3.2.3 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Non concerné

### 3.2.4 Provisions pour risques et charges

#### 3.2.4.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
<b>Provisions pour risques</b>				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
<b>Provisions pour charges</b>				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 032	421		2 453
→				
<b>Total</b>	<b>2 032</b>	<b>421</b>	<b>0</b>	<b>2 453</b>

#### 3.2.4.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

### 3.2.5 Dettes

#### 3.2.5.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 419	17 419		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	10 318	10 318		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	118 423	118 423		
Produits constatés d'avance		0		
<b>Total</b>	<b>146 160</b>	<b>146 160</b>	-	-

### 3.2.5.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
<b>Dettes fiscales :</b>	<b>5 669</b>	<b>5 662</b>
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer	5 669	5 662
<b>Dettes sociales :</b>	<b>4 446</b>	<b>4 657</b>
→ Urssaf/ Pôle emploi	679	654
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance	139	133
→ Caisse de mutuelle	756	126
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 298	3 039
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	575	703
→ Prélèvement à la source		
<b>Total</b>	<b>10 115</b>	<b>10 318</b>

### 3.2.6 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2023
<b>Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :</b>	<b>16 787</b>	<b>17 419</b>
→ FNP - Factures non parvenues	13 997	12 041
→ Fournisseurs	2 790	5 377
...		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
...		
...		
<b>Dettes des legs et donations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
...		
<b>Autres dettes :</b>	<b>48 328</b>	<b>118 423</b>
→ Charges à payer - recherche	48 328	116 763
→ Charges à payer - autres		1 660
<b>Total</b>	<b>65 115</b>	<b>135 842</b>

### 3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

Non concerné.

## 4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

Ajoutés à la fin des annexes :

- CROD emplois
- CROD ressources

## 4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

### 4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

#### 4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

#### 4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

#### 4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie

PRODUITS	N° de compte	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	75431XXX	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	75520100	151 131
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7754XXXX	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	781640XX	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>151 131</b>

  

CHARGES	N° de compte	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6754XXXX	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	681640XX	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	6891XXXX	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>

  

<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>		<b>151 131</b>
-----------------------------	--	----------------

#### 4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

#### 4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Quote-part de générosité reçue d'autres organismes</b>		
→ ... Cotisations sans contrepartie	5 680	4 072
→ ... Dons, legs et mécénat	68 254	65 839
→ ... Autres produits	163 535	209 734
<b>Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :</b>		
→ ... Produits financiers	1 751	4 362
→ ...		
→ ...		
<b>Total</b>	<b>239 220</b>	<b>284 007</b>

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

#### 4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

##### 4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

##### 4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

##### 4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2023
<b>Ventes de marchandises ou de prestations de services</b>	30 881	
<b>Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :</b>		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
<b>Total</b>	<b>30 881</b>	<b>0</b>

#### 4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
  - Les subventions d'exploitation ;
  - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

#### 4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2023
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2023
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	53 293	41 791
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
<b>Total</b>	<b>53 293</b>	<b>41 791</b>

### 4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

#### 4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie. Et garde un caractère permanent.

Ligue Contre le Cancer Haute-Corse – Annexe aux comptes annuels – Exercice clos au 31/12/2023

[17

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance			1 517	1 517
Electricité et eau				0
Téléphone			1 082	1 082
Affranchissement			1 449	1 449
Autres (à préciser) ....				0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 048</b>	<b>4 048</b>

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2023
Actions pour les malades	10 122	11 212
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	9 543	10 571
Frais de fonctionnement (dont communication)	9 254	10 251
<b>Total</b>	<b>28 919</b>	<b>32 035</b>

#### 4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2023
Actions pour les malades	41 045	56 131
Actions d'information, prévention, dépistage	23 461	27 291
Actions de formation	24 737	23 418
Actions de recherche	2 710	2 872
Actions autres	290	308
<b>Total</b>	<b>92 244</b>	<b>110 019</b>
Versement à d'autres organismes	2022	2023
Actions pour les malades	10 000	20 319
Actions d'information, prévention, dépistage	5 000	
Actions de formation		
Actions de recherche	41 900	115 335
Actions autres		
<b>Total</b>	<b>56 900</b>	<b>135 654</b>

#### 4.3.3 Frais de recherche de fonds

##### 4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

#### **4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources**

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

#### **4.3.4 Frais de fonctionnement**

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

<b>Rubriques</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Frais d'information et de communication	377	950
Frais de fonctionnement	31 112	39 382
Autres charges	1 102	1 211
...		
...		
...		
...		
<b>Total</b>	<b>32 591</b>	<b>41 543</b>

#### **4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

#### **4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice**

<b>Rubriques</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2023</b>
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	88 725	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	2 117	
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
<b>Total</b>	<b>90 842</b>	<b>0</b>

## 4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

### 4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

### 4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2023
Abandon de frais	Prix d'acquisition	2 871	2 367
Mise à disposition des locaux	Estimation du coût	9 900	9 900
	<b>Total</b>	<b>12 771</b>	<b>12 267</b>



## 4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	1 344
<b>Total</b>	<b>1 344</b>

### 4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
<b>Produits exceptionnels</b>	
→ Autres produits exceptionnels	
→ Autres produits exceptionnels siège	
→ Produits sur exercices antérieurs	1 600
→ ...	
<b>Total</b>	<b>1 600</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
<b>Total</b>	<b>0</b>

## 4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

### 4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Ajoutés à la fin des annexes :

- CER emplois
- CER ressources

### 4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
2023							
<b>Total</b>							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

#### **4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public**

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

## 5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

### **5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**

#### **5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser**

Nature d'engagements	2022	2023
→ Legs acceptés par les organes statutaires		
→ Valeur estimée des legs en cours d'examen avant acceptation par le conseil d'administration	44 583	
→ Assurance-vie		
<b>Total</b>	<b>44 583</b>	<b>0</b>

## 5.2 AUTRES INFORMATIONS

### 5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Non communiqué

### 5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	1	1 820	1
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1 820</b>	<b>1</b>

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

### 5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	4 766
6257 - Réceptions	Restauration	1 265
...	...	
...	...	
...	...	
	<b>Total</b>	<b>6 031</b>

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

### 5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 509 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

20B - COMITÉ DE HAUTE CORSE		EMPLOIS		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>							
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>245 673,03</b>	<b>207 373,03</b>	<b>149 143,93</b>	<b>81 212,93</b>		
1.1 Réalisées en France		245 673,03	207 373,03	149 143,93	81 212,93		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		110 018,77	71 718,77	92 243,93	24 312,93		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		135 654,26	135 654,26	56 900,00	56 900,00		
1.2 Réalisées à l'étranger							
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme							
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes							
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>24 973,22</b>	<b>24 249,22</b>	<b>29 554,17</b>	<b>24 018,76</b>		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		24 853,22	24 129,22	29 554,17	24 018,76		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		120,00	120,00				
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>41 543,15</b>	<b>24 668,15</b>	<b>32 591,31</b>	<b>14 101,33</b>		
3.1 Frais d'information et de communication		949,65	949,65	377,00	377,00		
3.2 Frais de fonctionnement		39 382,31	22 507,31	31 112,10	12 622,12		
3.3 Autres charges		1 211,19	1 211,19	1 102,21	1 102,21		
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>421,00</b>	<b>421,00</b>	<b>474,00</b>	<b>474,00</b>		
<b>5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>							
<b>6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>		<b>60 300,00</b>		<b>81 820,00</b>			
TOTAL CHARGES		372 910,40	256 711,40	293 583,41	119 807,02		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		31 687,59		118 354,76			

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2023		Décembre 2022		
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>						
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>2 366,84</b>	<b>2 366,84</b>	<b>2 870,61</b>	<b>2 870,61</b>	
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 900,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>9 900,00</b>	<b>9 900,00</b>	
TOTAL		12 266,84	12 266,84	12 770,61	12 770,61	

20B - COMITÉ DE HAUTE CORSE		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>RESSOURCES</b>					
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-284 006,62</b>	<b>-284 006,62</b>	<b>-239 219,96</b>	<b>-239 219,96</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie		-4 072,00	-4 072,00	-5 680,00	-5 680,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-65 838,61	-65 838,61	-68 253,59	-68 253,59
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-214 096,01	-214 096,01	-165 286,37	-165 286,37
<b>2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-1 600,00</b>		<b>-19 505,11</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises					
2.3 Contributions financières sans contrepartie					
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-1 600,00		-11 231,02	
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>		<b>-77 200,00</b>		<b>-8 274,09</b>	
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>-41 791,37</b>		<b>-99 920,00</b>	
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS</b>		<b>-404 597,99</b>		<b>-53 293,10</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>-404 597,99</b>	<b>-284 006,62</b>	<b>-411 938,17</b>	<b>-239 219,96</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		Décembre 2023		Décembre 2022	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>		<b>-12 266,84</b>	<b>-12 266,84</b>	<b>-12 770,61</b>	<b>-12 770,61</b>
Bénévolat		-2 366,84	-2 366,84	-2 870,61	-2 870,61
Prestations en nature		-9 900,00	-9 900,00	-9 900,00	-9 900,00
Dons en nature					
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>					
<b>3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>					
Prestations en nature					
Dons en nature					
<b>TOTAL</b>		<b>-12 266,84</b>	<b>-12 266,84</b>	<b>-12 770,61</b>	<b>-12 770,61</b>

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	20B - COMITÉ DE HAUTE CORSE	Décembre 2023	Décembre 2022
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>		<b>207 373,03</b>	<b>81 212,93</b>
1.1 Réalisées en France		207 373,03	81 212,93
Actions réalisées par l'organisme		71 718,77	24 312,93
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		56 130,86	15 875,45
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		12 306,14	700,22
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		102,55	4 736,79
Actions de société et politique de santé		307,68	290,37
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		2 871,54	2 710,10
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		135 654,26	56 900,00
Actions en direction des malades, des proches et etbs de santé		20 319,20	10 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			5 000,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		115 335,06	41 900,00
Programmes nationaux		115 335,06	41 900,00
Programmes régionaux et départementaux			
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		<b>24 249,22</b>	<b>24 018,76</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		24 129,22	24 018,76
Frais d'appel de dons		4 448,41	914,68
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		9 047,06	8 226,18
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		10 633,75	14 877,90
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		120,00	
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		120,00	
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>24 668,15</b>	<b>14 101,33</b>
3.1 Frais d'information et de communication		949,65	377,00
Frais d'information et de communication externe		949,65	377,00
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		22 507,31	12 622,12
Frais de gestion		19 645,14	9 928,39
Formation administrative			
Impôts et taxes		93,18	80,41
Cotisation statutaire 10%		2 768,99	2 613,32
3.3 Autres charges		1 211,19	1 102,21
Charges financières		475,53	366,55
Dotations aux amortissements		735,66	735,66
Charges exceptionnelles			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		<b>256 290,40</b>	<b>119 333,02</b>
<b>4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		<b>421,00</b>	<b>474,00</b>
<b>5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE</b>			
<b>EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>27 295,22</b>	<b>119 412,94</b>
<b>TOTAL</b>		<b>284 006,62</b>	<b>239 219,96</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
Réalisées en France		
Réalisées à l'étranger		
<b>2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>2 366,84</b>	<b>2 870,61</b>
<b>3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 900,00</b>	<b>9 900,00</b>

	<b>20B - COMITÉ DE HAUTE CORSE</b>	<b>Décembre 2023</b>	<b>Décembre 2022</b>
	<b>EMPLOIS PAR DESTINATION CER</b>	<b>TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 266,84</b>	<b>12 770,61</b>

<b>FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>
Fonds dédiés liés a la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés a la générosité du public en fin d'exercice		

 20B - COMITÉ DE HAUTE CORSE	Décembre 2023	Décembre 2022
RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-284 006,62</b>	<b>-239 219,96</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie	-4 072,00	-5 680,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-65 838,61	-68 253,59
Dons manuels non affectés	-65 838,61	-67 253,59
Dons manuels affectés		-1 000,00
Legs, donations et assurances-vie non affectés		
Legs et autres libéralités affectés		
Mécénat		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-214 096,01	-165 286,37
Manifestations	-58 602,64	-67 809,20
Ventes (dont abonnement à vivre)		-460,00
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		
Autres produits affectés		
Produits financiers	-4 362,42	-1 751,45
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	-151 130,95	-95 265,72
<b>2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS</b>		
<b>3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS</b>		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>-284 006,62</b>	<b>-239 219,96</b>
<b>DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>-284 006,62</b>	<b>-239 219,96</b>

Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	401 119,86	280 971,26
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	27 295,22	119 412,94
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		735,66
<b>Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)</b>	<b>428 415,08</b>	<b>401 119,86</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC</b>	<b>-12 266,84</b>	<b>-12 770,61</b>
Bénévolat	-2 366,84	-2 870,61
Prestations en nature	-9 900,00	-9 900,00
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>-12 266,84</b>	<b>-12 770,61</b>